

**Groupement Foncier Agricole du  
DOMAINE PARENT**  
au capital de 101 379 €  
Siège social : 21630 POMMARD  
443 842 604 RCS DIJON

## **RAPPORT D'ENSEMBLE DES COMPTES** **De la gérance à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 juin 2016**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

#### **Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, le groupement foncier agricole a poursuivi son activité, à savoir administration de son patrimoine immobilier à destination viticole donné à bail à ferme.

#### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Nous entendons poursuivre l'orientation donnée à notre activité ; dans l'ensemble celle-ci se poursuit sans grand changement depuis le début du nouvel exercice social.

#### **Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 31 décembre 2015, date de clôture de l'exercice, la société n'a connu aucun évènement particulier.

### **RESULTATS – AFFECTATION**

#### **Examen des comptes et résultats**

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le produit d'exploitation s'est élevé à 57 539.88 €.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 508.49 €.

Le montant des taxes foncières s'élève à 2 988 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 4 496.52 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 53 043.36 €.

Quant au résultat courant, tenant compte du solde de 8.65 € des frais financiers, il s'établit à 53 034.71 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 0 €, l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par un bénéfice de 53 034.71 €.

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 53 034.71 euros.

Nous vous proposons qu'au titre de l'exercice clos au 31/12/2015, d'affecter comme suit le bénéfice :

Compte tenu du report débiteur d'un montant de 11 012.31 €, le bénéfice distribuable s'élève à 42 022.40 €.

<b>NOM DES ASSOCIES</b>	<b>NBRE DE PARTS DETENUES</b>	<b>PART DANS LE BENEFICE</b>
M. Jacques PARENT	<u>en pleine propriété</u> : 3 parts <u>en usufruit</u> : 33 parts sociales et la moitié indivise de 621 parts	21 895.88 €
Mme Simone PARENT	<u>en pleine propriété</u> : 8 parts <u>en usufruit</u> : la moitié indivise de 21 parts la moitié indivise de 300 parts	10 647.78 €
Mme Anne PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 11 parts, 100 parts la moitié indivise de 107 parts	3 159.58 €
Mme Catherine PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 11 parts, 100 parts la moitié indivise de 107 parts	3 159.58 €
Mme Caroline PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 24 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 33 parts sociales	758.30 €
Mme Rosalie PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 24 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 33 parts sociales	758.30 €
M. Mathias PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 52 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 34 parts	1 642.98 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 101 379 euros.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

**La gérance**